

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 11 mars 2025, les ordonnances suivantes :

#### OCA25 16 0065

Autorisant, conformément aux dispositions du Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 20 mai au vendredi 26 septembre 2025 inclusivement. Cette fermeture couvre la période de montage et de démontage des café-terrasses du 24 mai au 21 septembre, une période de montage et de démontage des structures de l'avenue piétonnisée du 20 au 23 mai puis du 22 au 26 septembre avant de permettre la réouverture de l'avenue Bernard à compter du samedi 27 septembre 2025

#### OCA25 16 0066

##### POUR L'ÉVÉNEMENT « DIMANCHE DES RAMEAUX »

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du domaine public, tel que décrit plus bas, le dimanche 13 avril 2025, entre 11 H et 13 H 15, pour permettre la tenue de l'événement « **Dimanche des Rameaux** » organisé par l'Ordre Saint-Antoine Le Grand :

- Trottoir de l'avenue Ducharme, entre les avenues Dollard et McEachran;
- Trottoir de l'avenue Dollard, entre l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de Ducharme;
- Trottoir de l'avenue McEachran, entre l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de Ducharme;
- Ruelle au nord de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

##### POUR L'ÉVÉNEMENT « PROCESSION DE LA PÂQUES RUSSE ORTHODOXE »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Procession de la Pâques russe orthodoxe** » organisé par la Cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicholas, qui aura lieu du samedi 19 avril 2025 à 23 H 45, au dimanche 20 avril 2025 à 0 H 30, la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes :

- le boulevard Saint-Joseph, entre les avenues Nelson et McNider ;
- les avenues McNider et Nelson, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Villeneuve.

Dans le cadre de cet événement, conformément à l'article 18.12 du Règlement sur la circulation et le stationnement (1171), le conseil autorise qu'une tolérance pour le stationnement sans vignette soit appliquée du 15 avril 2025, de 18 H à 22 H, le 17 avril 2025, 18 H à 22 H et le 20 avril 2025, 16 H, sur les avenues Nelson et McNider, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Villeneuve.

En vertu du même article, il autorise également le stationnement du côté ouest sur l'avenue Nelson, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Villeneuve, le 15 avril 2025, de 18 H à 22 H, le 17 avril 2025, de 18 H à 22 H et le 20 avril 2025, 16 H.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « APÉRO BÉNÉFICE »**

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), le conseil autorise l'occupation de l'Îlot Saint-Viateur, le 30 mai 2025 de 16 H à 21 H, pour la tenue de l'événement « **Apéro Bénéfice** » organisé par Casteliers.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise une dérogation aux alinéas e) et g) de l'article 6 du règlement afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées et la vente de produits.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT PATTEPARADE D'HALLOWEEN»**

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) ainsi qu'aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise l'occupation partielle et temporaire de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux le samedi, 25 octobre 2025, de 14 H à 14 H 30, de la Place Alice-Girard, de 10 H à 14 H et du Parc Canin Mali, de 14 H à 16 H ainsi que la fermeture temporaire de la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre les avenues Outremont et McEachran et le chemin Bates, entre les avenues Rockland et McEachran, de 14 H à 14 H 30 pour la tenue de l'événement « **Patteparade de l'Halloween** » organisé par l'Association du Parc Canin d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, qui sera pris en charge par le SPVM, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

Montréal, le 14 mars 2025

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate